

Compte rendu de l'assemblée générale de l'ACCA de Braillans du 12 juin 2016

Etaient présents : DULA Olivier, LOUP Jean-Pierre, NONNOTTE Claude, NONNOTTE Thierry, PETIT Marc, GRANDPERRIN Roland, BOUVIER Christophe, CORNU Pascal,

Présents sans droit de vote :

Etaient absents : BORSOTTI André, CACHOT Robert, MARECHAL Jacques, PETITOT Pierre, MOUGNARD Yves, KRUCIEN Claude

Membres admis en italique

<p>Etaient à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan de la saison 2015/2016. - Règlement des bracelets et invitations - Préparation de la saison future - Questions diverses 	<p>Aucune Procuration présentée avant le début de la séance.</p>
---	--

La séance a été ouverte à 10h

Bilan (2015/2016) et prévisions (2016/2017) du plan de chasse :

	Saison 2015/2016		Saison 2016/2017	
	Attribués	Réalisés	Demandés	Attribués
Sanglier	4 Adultes M 3 Jeunes	1 Adulte Femelle (113 Kg) = 2 bracelets adulte M 1 Adulte M (45 Kg) 1 Jeune M (28 Kg) 1 Jeune F (31,5 Kg)	Réunion attribution à venir	
Chevreuil	2	2	4 dont 2 tir été	2 dont 1 tir été

Le bracelet de sanglier jeune non utilisé durant la saison pourra être utilisé la saison prochaine

Bilan financier de la saison 2015/2016 :

Après présentation des opérations de recettes et dépenses, le compte de l'ACCA révèle pour la saison 2015/2016 un résultat positif de 1229.89€

Le solde bancaire présentera un crédit de 3 127.69 € lorsque les remboursements des bracelets de sanglier et les invitations seront tous endossés et les diverses dépenses réglées. Ces comptes sont acceptés à l'unanimité.

Il est à noter que le membre admis Roland GRANDPERRIN a cotisé pour son action la somme de 100€ (tarif membre de droit) au lieu de 160€ (tarif membre admis) car il entretient les chemins avec son gyrobroyeur.

Remboursement bracelets de sanglier

A été prélevé cette saison : Voir tableau ci-dessus

Ce qui représente une somme de 225€ (voir bilan financier 2015/2016), qui divisé par 12 chasseurs (Claude KRUCIEN n'a pas été compté dans les participants car il n'est pas venu chasser cette saison et ne reprendra pas d'action l'année prochaine) et 1 membre du C.A. donne une participation de $225/13=17,31€$ chacun.

Le règlement s'est effectué au cours de la réunion pour les personnes présentes.

Roland GRANPERRIN se voit offert sa participation pour l'entretien des chemins avec son tracteur

Assurance Chasse :

MMA propose pour la saison prochaine une cotisation de 184€ (contre 178€ l'année dernière +3,4%).

Budget pour la saison 2016/2017 :

Au vu des résultats, on peut investir dans :

- une caméra surveillance de qualité sans carte SIM pour les comptages ≈ 300€
- un palan à chaînes 1T ≈ 50€

Montant de la cotisation et des invitations pour la saison 2016/2017 :

Messieurs

Thierry PELLIGRINI d'AMAGNEY	Daniel DELAUTOIS invité l'année dernière avec ses chiens labradors
---------------------------------	---

Souhaitent intégrer l'association en tant que membres admis pour la saison prochaine

L'ensemble des membres est d'accord pour les intégrer.

Au vu des résultats financiers de l'année écoulée, du nombre de membres souhaitant chasser et des remarques précédentes, le montant des actions reste inchangé par rapport à la saison 2015/2016 :

- **100€** pour les membres de droit
- **160€** pour les membres admis

Avec 10€ de supplément pour l'entretien des chemins et tranchées pour les membres admis qui ne font pas ces travaux.

Invitations pour la saison 2016/2017 :

Les invitants pourront faire un don de 7€ (montant inchangé) pour une invitation

Rappel : Extrait de l'article 3 du règlement intérieur approuvé lors de l'AG du 30 juin 2002

«...Les invitations pourront être délivrées à partir du 4^o dimanche succédant l'ouverture générale.

Les personnes habilitées à délivrer les actions sont les membres du bureau.

Les invitations devront être retirées la veille de la journée de chasse prévue.

Chaque adhérent de l'ACCA disposera pour la campagne de chasse d'un nombre d'invitations limité à 5.

... »

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU EN CONSEIL D'ADMINISTRATION.

1 membre sortant : Jean-Paul RAVOT.

Olivier DULA se présente, il est élu à l'unanimité membre du C.A. Les membres du bureau sont tous reconduits dans leurs fonctions.

Composition du conseil d'administration :

Claude NONNOTTE : président (réélu en 2014)	Thierry NONNOTTE : trésorier (élu en 2015)
Jean-Pierre LOUP : vice-président (réélu en 2012)	André BORSOTTI : secrétaire (réélu en 2014)
Olivier DULA : membre du C.A. (élu en 2016)	Marc PETIT : membre du C.A. (élu en 2015)

Questions diverses :

-Des fond de bouteilles avec de l'acide ont été trouvés par Marc PETIT autour de l'agraine près des épines noires, action malveillante pour faire fuir les sangliers ?

-Quelques garennes ont été aperçus près des épines noires

La séance a été levée à 11h30.

SIGNATURES :

Claude NONNOTTE : président	André BORSOTTI : secrétaire
-----------------------------	-----------------------------